



nendazpanorama

n° 93 ■ avril 2006

au sommaire

Police et sécurité page 3

Le 15 février dernier l'ensemble du service communal de sécurité a déménagé dans de nouveaux locaux à Haute-Nendaz. Présentation des lieux et des nouvelles coordonnées. Statistiques des interventions en 2005.

En chantier: l'agrandissement du Foyer Ma Vallée page 5

Les travaux d'agrandissement du Foyer Ma Vallée ont commencés. Reportage et point de situation sur le chantier.

Décisions du Conseil communal page 7

Compte-rendu sommaire des délibérations relatives aux quatre premières séances de l'année. Et, en aparté, un bref retour sur l'assemblée primaire du 1.2.2006.

1906: il y a cent ans page 9

Millésime extraordinaire que cette année 1906. Le présent numéro entrouvre une première porte: celle de l'arrivée à Nendaz... du courant électrique.

Nendaz et l'eau potable page 13

Notre administration est régulièrement interpellée au sujet de la qualité de l'eau potable. Quelques éléments d'approche d'un sujet à la fois délicat et complexe.

Deux fois 25 ans de service page 17

MM. Jean-Claude Glassey, teneur du cadastre et Pascal Fournier, ouvrier de l'équipe d'entretien, viennent d'être fêtés et récompensés pour 25 années chacun de bons et loyaux services. Hommages.

Nendaz Panorama - Edité par la Commune de Nendaz
Case postale 8 - 1996 Basse-Nendaz

Couverture: «Partie hors sol de la station de traitement de Pramounet», photo Administration communale.

éditorial

par Pierre Theytaz, président de la commission communale de sécurité



A l'heure où la Step va être réhabilitée totalement, où le chantier d'EOS va retrouver son rythme de construction pour une mise en service prochaine de l'exploitation hydraulique, où le poste de police municipale vient d'être terminé, je voudrais par ces quelques mots essayer de retracer les grandes options que notre commune a été amenée à définir ces dernières années au niveau de sa sécurité.

Très rapidement après la catastrophe de 1999 (Condémines) la décision s'est imposée de créer un service de sécurité permettant de coordonner au mieux, dès les premières minutes, tous les intervenants (pompiers, samaritains, PC...) et dans un deuxième temps, de se pencher sur les problèmes à moyen terme sur les questions de gestions sécuritaires: glissements de terrain, sentiers pédestres, avalanches, prévention, formation...

Après 4 ans d'expérience et suite à une réorganisation au niveau du Conseil, la police s'est trouvée intégrée au dit service car dans bon nombres d'interventions ou de situations délicates les agents sont appelés à intervenir également.

Si les tâches de sécurité sont généralement bien comprises et acceptées par la population, il n'en va pas toujours de même pour celles de la police. A l'heure actuelle, on doit malheureusement constater que dans tout événement il faut un coupable et si possible un coupable qui paie! La police municipale doit avoir comme objectif général le maintien de l'ordre, mais elle devrait pouvoir le faire dans un esprit de police de proximité, en relation avec la population: prévenir par une présence visible ou un contact personnel. Et dans un deuxième temps, réprimer si cela s'avère nécessaire. Pour exemple, plusieurs contrôles dans les bars de la station (en collaboration avec la police cantonale) durant la saison hivernale nous ont montré que dans la grande majorité des cas, la loi était respectée bien que personne n'ait la naïveté de croire que nous sommes un îlot protégé: l'essentiel est que Nendaz ne devienne pas un lieu où l'on peut faire n'importe quoi. La protection de notre jeunesse est un objectif prioritaire tout en sachant que nous devons agir dans le cadre légal qui n'est pas toujours bien adapté il faut bien le reconnaître. Dans ce domaine

précis, nous avons évidemment (également) besoin de la collaboration de tous les partenaires pour un travail de fond efficace: parents, école, établissements publics, sociétés locales...

D'autres sujets concernent également le service:

- la circulation à la station: une étude en cours devrait nous apporter de réelles améliorations dans un délai raisonnable;
- la gestion du bruit: parfois une difficile cohabitation entre les besoins de repos pour certains et de divertissements pour d'autres! tolérance!
- les agressions verbales ou physiques: les interventions ne peuvent plus se faire avec de la seule persuasion (le renfort de la police cantonale est devenu quasi systématique);
- gestion des parkings: la convention avec Télé-Nendaz SA nous permet une excellente collaboration portant

sur l'utilisation d'un parage à caractère privé et la fluidité du trafic placée sous la responsabilité de l'autorité;

- accidents de la route: sur chaque intervention nos agents sécurisent le site et apportent les premiers secours;
- divers contrôles et surveillances de jour comme de nuit.

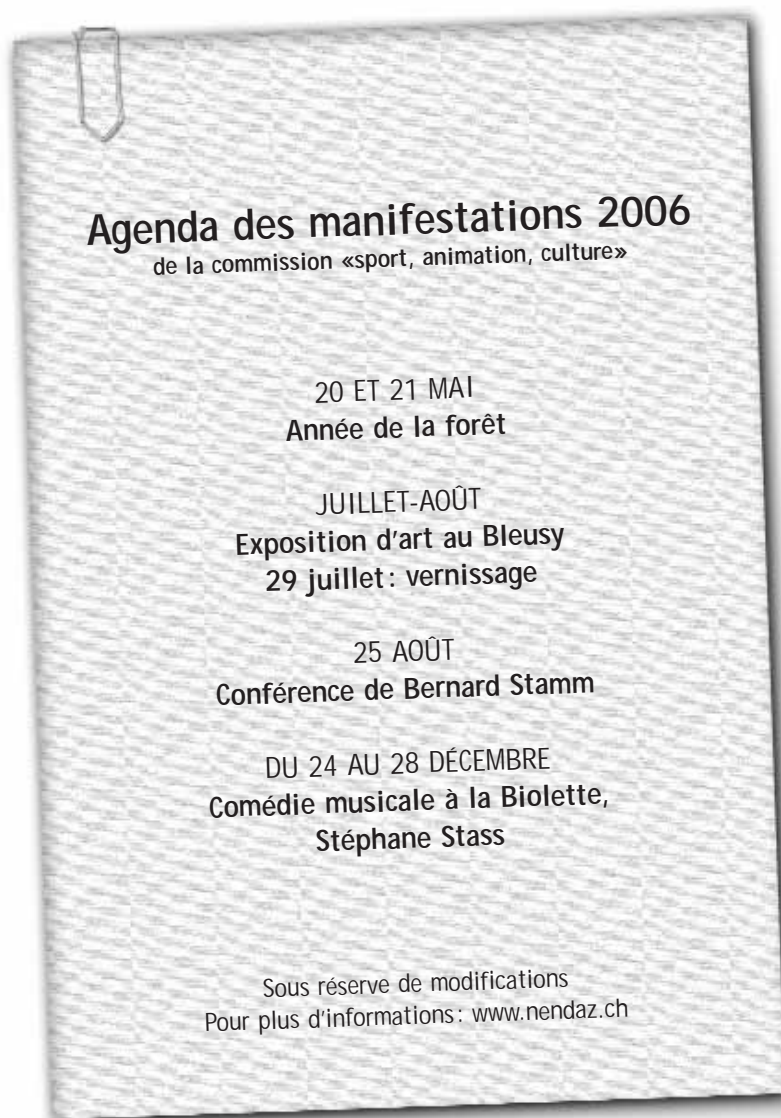
Je pourrais rallonger la liste à l'envi mais je voulais simplement apporter, puisque l'occasion m'était donnée, quelques informations dans un domaine où tout le monde est concerné de près ou de loin avec une connaissance parfois partielle du sujet.

Je conclurai en demandant instamment à chaque citoyen de ne pas hésiter de faire appel à nos services en cas de besoin (disparitions, observations, remarques diverses...) et à contrario de

faire preuve de compréhension lorsque nos agents font tout simplement leur travail même si une amende n'est jamais agréable pour personne.

Vous dire aussi en quelques chiffres que la sécurité à Nendaz c'est environ 65 pompiers, 80 membres de la PCi, 25 samaritains, 3 médecins, 4 membres de la police plus 4 auxiliaires en hiver, la colonne de secours, une commission pour l'avalanche de Lavantier, sans compter l'implication régulière des travaux publics et de bénévoles le cas échéant.

Merci donc à tous, partenaires de la sécurité à Nendaz, qui par votre engagement et votre disponibilité, tout au long de l'année, faites que notre commune est très bien préparée en cas de problèmes majeurs.





L'administration à votre service

police et sécurité

La police municipale transférée dans les locaux aménagés dans l'immeuble de l'ancienne Poste de Haute-Nendaz.

La sécurité en quelques chiffres

Voici l'un ou l'autre extrait de la statistique 2005 de notre service de sécurité. Ils résument tant les domaines d'intervention que leur fréquence.

Service de sécurité :

nombre de sorties en 2005

- Interventions de lutte contre le feu 17
- Interventions de lutte contre les hydrocarbures 2
- Interventions de lutte contre les inondations 10
- Transport d'eau potable 1
- Interventions pour des animaux 2
- Interventions pour libérer des personnes bloquées dans des ascenseurs 4
- Interventions pour prévenir l'effondrement d'un bâtiment 1
- Destructions de nids de guêpes 3
- Interventions sanitaires dans le cadre d'accidents du travail 2
- Interventions sanitaires dans le cadre d'accidents de circulation 6
- Interventions sanitaires générales et guidages d'ambulances et guidages d'ambulances 22
- Recherches de personnes annoncées disparues 3
- Fausses alarmes ayant provoqués un début d'intervention 6
- Service de sécurité pour manifestations 6
- Cours de sécurité à divers publics (écoles, Foyer Ma Vallée, etc.) 4
- Cours de formation en général 15

Notre dernière édition vous présentait la nouvelle structure générale de notre administration. Vous avez pu remarquer, au rang des nouveautés, le regroupement en un seul et même service de la police municipale avec tous les organes chargés de la sécurité.

Depuis le 15 février l'ensemble du service a, par ailleurs, déménagé pour s'installer dans ses nouveaux locaux occupant tout le rez-de-chaussée de l'immeuble de l'ancienne Poste, à Haute-Nendaz.

Nous saisissons l'occasion pour communiquer à chacun ses nouvelles coordonnées que voici :

ADRESSE POSTALE	Police municipale 1997 Haute-Nendaz
ADRESSE E-MAIL	police@nendaz.org
TÉLÉPHONE	027 289.56.40
FAX	027 289.56.41
ALARME	police 117 feu 118 1 ^{er} secours 144
OUVERTURE	tous les jours en saison d'hiver de 17h00 à 18h00

Des locaux spacieux et fonctionnels

Les locaux du rez-de-chaussée de l'immeuble de l'ancienne Poste de Haute-Nendaz ont été acquis par la commune lors du transfert à la station de la Poste. Dès lors ils ont été utilisés à diverses fins : l'ouverture d'un poste secondaire et saisonnier pour la police,

l'hébergement d'une classe primaire, la mise à disposition de dépôts pour l'Office du Tourisme.

L'évolution de la situation a permis de libérer tous ces locaux et de revoir leur affectation définitive. A l'étroit dans l'actuel bâtiment communal de Basse-Nendaz la police municipale et son regroupement avec les organes de la sécurité nécessitait une nouvelle base de travail. Le choix s'est porté sur Haute-Nendaz, par ailleurs bien située eu égard au domaine d'activité de ce service.

Le Conseil communal a donc décidé de reconverter l'ensemble de la surface d'étage – environ 290m² – pour permettre l'accueil du service de sécurité. Les travaux de transformation ont débuté le 12 septembre 2005. Ils sont devisés à environ Fr. 240'000.-, y compris quelques aménagements extérieurs encore à entreprendre.

Le dispositif comprend un hall et un local de réception du public, cinq bureaux, une salle d'audition, une salle de conférence, quelques locaux de service (dont une cellule de retenue), un garage pour deux véhicules. Le tout est équipé de mobilier fonctionnel, de postes de travail informatisés et de l'équipement de transmission adéquat.

Un lieu de travail spacieux, lumineux, que les occupants apprécient particulièrement.

Police municipale:
nombre d'interventions* en 2005
** Par «interventions» il faut entendre les nécessités d'intervenir ponctuellement et rapidement sur le terrain ensuite d'un appel relevant de l'alarme*

Nombre d'interventions sur l'année 105

Selon la provenance des appels:

- service de piquet (centrale d'appels au poste de police)	79
- O.C.V.S. (organisation cantonale valaisanne de secours – Tél 144)	21
- service du feu (alarme au Tél. 118)	5
	<u>105</u>

Selon les types d'interventions

- Accidents	8
- Vols	5
- Bagarres et violences domestiques	12
- Vandalisme et tapage nocturne	3
- Disparitions	6
- Tentatives de suicides	6
- Décès	2
- Service du feu	5

- Missions pour l'O.C.V.S.	21
- Divers (animaux, salubrité, renfort d'autres services, interventions avec police cantonale, circulation, etc.)	37
	<u>105</u>



Selon la périodicité	
- Janvier	7
- Février	8
- Mars	12
- Avril	7
- Mai	12
- Juin	11
- Juillet	10
- Août	14
- Septembre	6
- Octobre	5
- Novembre	10
- Décembre	3
	<u>105</u>

- Les lundis	15
- mardis	13
- mercredis	12
- jeudis	12
- vendredis	13
- samedis	22
- dimanches	18
	<u>105</u>

- Entre 7h et 12h	24
12h et 14h	18
14h et 20h	25
20h et 7h	38
	<u>105</u>

Alcool et manifestations

Par Pierre Theytaz

Soutenir le sport et la culture par des manifestations à caractère financier impliquant une vente d'alcool, est-ce bien raisonnable?

Cette introduction à caractère volontairement provocateur pose pourtant un problème qu'un certain nombre de citoyens ont soulevé. Raison pour laquelle un groupe de travail mis sur pied par la commission de sécurité et composé de membres des commissions des sports et scolaire ainsi que des membres des sociétés locales se sont réunis à plusieurs reprises pour tenter de faire un état des lieux et de formuler quelques propositions réalistes et pragmatiques.

De toutes les discussions, il en est ressorti qu'il n'existait pas une solution miracle mais que chaque acteur devait apporter une contribution à la hauteur de ses moyens.

A savoir:

- pour les parents en tout premier lieu, qui doivent essayer de fixer des limites de confiance par un contrat «interne» avec leurs enfants et ce tout au long de leur éducation (dialogue, persuasion, éventuellement punition). A un certain âge, interdire c'est provoquer et c'est avec ce postulat qu'il faut souvent composer avec les adolescents à la maison;
- pour l'école, qui doit jouer son rôle de prévention à travers une bonne et régulière information tout au long de la scolarité;
- pour l'administration communale, qui doit fixer le cadre légal au moyen d'un règlement fraîchement élaboré en 2005. Ce dernier demande clairement que toutes les mesures de sécurité soient prises: nos services se tiennent à disposition pour les conseils et les directives à appliquer (travaux publics, sécurité, police...). Chaque manifestation à caractère public doit être annoncée et soumise à l'autorisation de la commune;
- pour le service de sécurité, qui distribue toute la documentation et les lois relatives à ce genre d'événement (lois sur l'alcool, affiches, recommandations). Lors de grandes manifestations, la police cantonale est informée et peut apporter son aide en cas de besoin. A

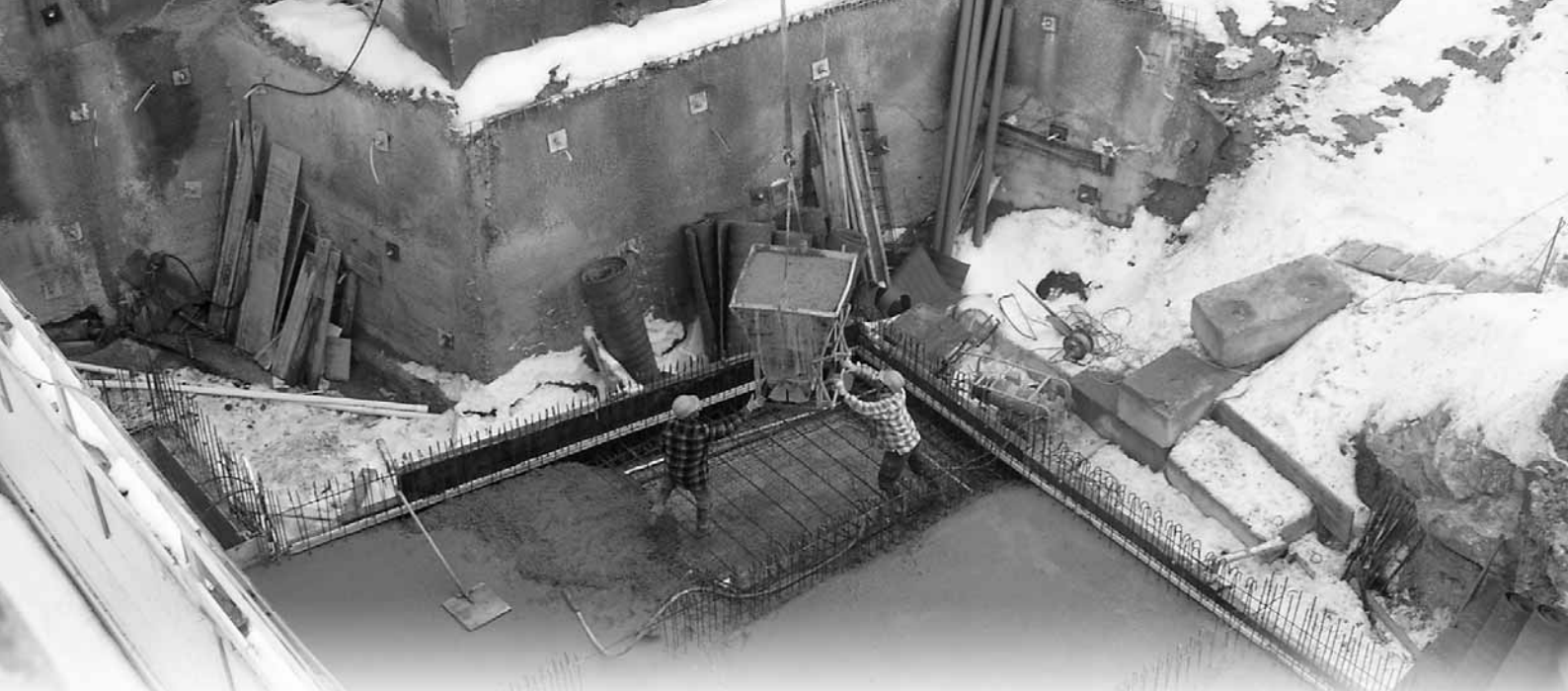
la demande une surveillance ponctuelle peut-être organisée;

- pour les samaritains, qui sont engagés dans la mesure de leurs disponibilités;
- pour les sociétés organisatrices, qui doivent dans un premier temps bien définir l'objectif de leur manifestation et la cohérence de la démarche, puis:
 - 1) *informer clairement le personnel* sur les règlements en vigueur et la rigueur avec laquelle elles souhaitent les faire appliquer;
 - 2) *afficher de manière visible* les textes de lois concernant l'alcool et les jeunes;
 - 3) *organiser*, suivant l'ampleur et les risques de la fête, un «service interne» de surveillance composé de membres de la société appelés à gérer dans un premier temps les dérives de certains consommateurs (avertir directement les parents si besoin);
 - 4) *prévoir* éventuellement un service de sécurité privé, exemple «Sécuritas»;
 - 5) *proposer* des boissons moins chères que l'alcool.

Entre le «tout interdire» et le «tout laisser faire» il y a certainement une marge que chacun peut exploiter raisonnablement. Bien conscient que les manifestations doivent garder un caractère festif, bien ancré dans notre culture valaisanne, le groupe de travail propose tout de même à chaque société de prendre un temps de réflexion: il y va de l'intérêt de tous et surtout de la société organisatrice.

La vie culturelle et sportive passe évidemment par la création de tournois, festivals, concerts et c'est ce qui fait aussi la qualité de vie dans notre belle commune. Le rôle de l'autorité est de les encourager et de les soutenir. Celui des sociétés étant de prendre toutes les dispositions pour que cela se passe bien. Une des clefs de la réussite réside donc déjà dans un maximum de collaboration entre les différents partenaires.

Pour terminer je profite de ces quelques lignes pour remercier toutes les personnes qui ont accepté de prendre quelques soirées pour se pencher sur un problème qui ne manquera pas de nous causer encore quelques soucis...



les grands chantiers

agrandissement du Foyer Ma Vallée

Agrandissement du Foyer Ma Vallée:
état des travaux au 19 janvier 2006.

Peut-être vous souvenez-vous de notre édition de juin 2004, Nendaz Panorama N° 86? Nous présentions un dossier complet du projet d'agrandissement du Foyer Ma Vallée. L'objectif alors était d'informer les citoyennes et citoyens à la veille d'une assemblée primaire décisive en la matière.

Dite assemblée primaire a eu lieu le 24 juin 2004. Elle acceptait, à l'unanimité, les deux propositions qui lui étaient soumises, à savoir:

- la *délégation de compétence à une fondation à créer pour l'agrandissement du Foyer et pour l'exploitation future;*
- *l'autorisation donnée à la commune pour cautionner, à hauteur de 3,5 millions de francs les futurs emprunts de cette fondation.*

Fortes de ces accords les autorités concernées ont bien entendu poursuivi les démarches nécessaires.

Nouveau statut pour le Foyer

La Fondation pour l'E.M.S. Foyer Ma Vallée, constituée par acte authentique, a vu le jour le 1^{er} janvier 2005. Dès cette date la commune lui a remis l'exploitation du Foyer tel qu'il est et l'a chargée de prendre en mains les destinées de l'agrandissement. Ces missions ont fait l'objet d'une convention qui en définit les modalités. Dite fondation a son propre conseil exécutif dont la composition figure dans l'encadré ci-après.



Conseil de fondation «EMS Foyer Ma Vallée»

PRÉSIDENT
MEMBRES

Fournier Philippe, vice-président de Nendaz
Fournier Didier, conseiller communal
Fournier Albert, Brignon
Fournier Dominique, Baar
Fournier-Buchs Marie-France, Basse-Nendaz

Pour permettre l'agrandissement la commune a également mis à disposition de cette fondation le terrain nécessaire, attenant à l'actuel Foyer et au Cycle d'orientation. Ceci a été fait par le biais d'un droit distinct et permanent d'une durée de 99 ans. L'acte notarié a été signé le 20 avril 2005.

Finalisation du projet

Comme nous l'avions informé en son temps le mandat d'architecture (objet d'un concours d'avant-projet) a été confié au Bureau Bourban Frères,

à Haute-Nendaz. C'est lui, par conséquent, qui a effectué la mise au point définitive du projet. Celui-ci diffère peu des plans initiaux. Mise à l'enquête publique l'autorisation de construire a été accordée par le canton le 19 mai 2005.

L'agrandissement du Foyer s'inscrivant dans la planification cantonale il fallait le feu vert aussi des services de la santé. La décision de subventionnement a été prononcée le 16 novembre 2005.

Elle représente un octroi à hauteur de Fr. 1'570'500.-, soit 30% du coût devisé de Fr. 5'235'000.-.

Outre cette subvention le financement est également assuré par un prêt LIM (sans intérêt) de Fr. 500'000.- décidé en 2004 déjà; ainsi que par un prêt bancaire de 2,5 millions accordé plus récemment.

Ces démarches préliminaires réglées le Conseil de fondation a opéré les premières adjudications de travaux. Nous vous en communiquons la liste - partielle pour l'instant - dans l'encadré ci-contre.

Ouverture du chantier

La première séance de chantier a lieu le 29 septembre 2005. Les premiers travaux consistent en la création d'un accès au site par le sud, en la mise en place d'une installation de chantier, en l'ouverture d'une imposante fouille.

Les fêtes de fin d'année n'interrompent le chantier guère plus de trois semaines. Le premier radier est bétonné en janvier; puis suivent les élévations des deux premiers niveaux entièrement en sous-sol qui seront probablement terminés lorsque paraîtra cet article. Deux niveaux d'emprise au sol réduite, il est vrai, ne comprenant que des locaux voués aux services.

Le bâtiment va prendre dès cet instant toute son envergure avec les élévations du premier étage de chambres. Les quelques photographies qui illustrent cet article présentent la situation au 19 janvier, puis au 13 mars derniers.

Spécificité à souligner d'entrée de cause: le nouveau bâtiment sera chauffé par l'installation déjà existante du Cycle d'orientation voisin. Une synergie rendue possible par la proximité et par la réserve de capacité de l'installation. Une première pour la commune.

Programme des travaux

Il est un peu tôt pour présenter un planning fiable. Disons simplement, comme jalons, que l'entreprise de maçonnerie prévoit la fin du gros œuvre vers mi-juin à venir. Quant au directeur du Foyer, il planifie l'entrée des nouveaux pensionnaires pour... le premier trimestre de 2007.

Notre vœu rejoint le sien. Comme, nous pensons, celui de nombreux aînés actuellement déjà inscrits sur la liste d'attente. ■

Terrassements-maçonnerie	Dumas SA, Sion	Fr. 1'049'000.-
Electricité	Grichting et Valtério SA, Sion	Fr. 381'000.-
Chauffage	Claivaz-Schneiter et Cie, Nendaz	Fr. 219'000.-
Ventilation	GD Climat SA, Sion	Fr. 152'000.-
Sanitaire	Bornet Frères, Aproz	Fr. 301'000.-
Ascenseur	AS Ascenseurs SA, Lausanne	Fr. 138'000.-
Isolation façades	Fournier Gilbert et Fournier Hervé, Nendaz	Fr. 107'000.-
Echafaudages	CAP 3D, Sion	Fr. 24'000.-
Total des travaux adjudgés: env. 60%		



Agrandissement du Foyer Ma Vallée: état des travaux au 13 mars 2006.



assemblée primaire du 1^{er} février 2006

Fait exceptionnel, c'est avec 40 minutes de retard sur l'horaire annoncé que le président Francis Dumas ouvre cette assemblée. La cause de ce retard est due au contrôle nominatif des présences, assorti de la remise d'une carte civique ponctuelle aux citoyennes et citoyens habiles à se prononcer sur l'objet mis au vote. 414 citoyens sont présents. Auxquels il faut ajouter quelques spectateurs (une assemblée primaire est une réunion publique) et l'un ou l'autre journaliste. La salle de gymnastique du C.O. est pleine à craquer.

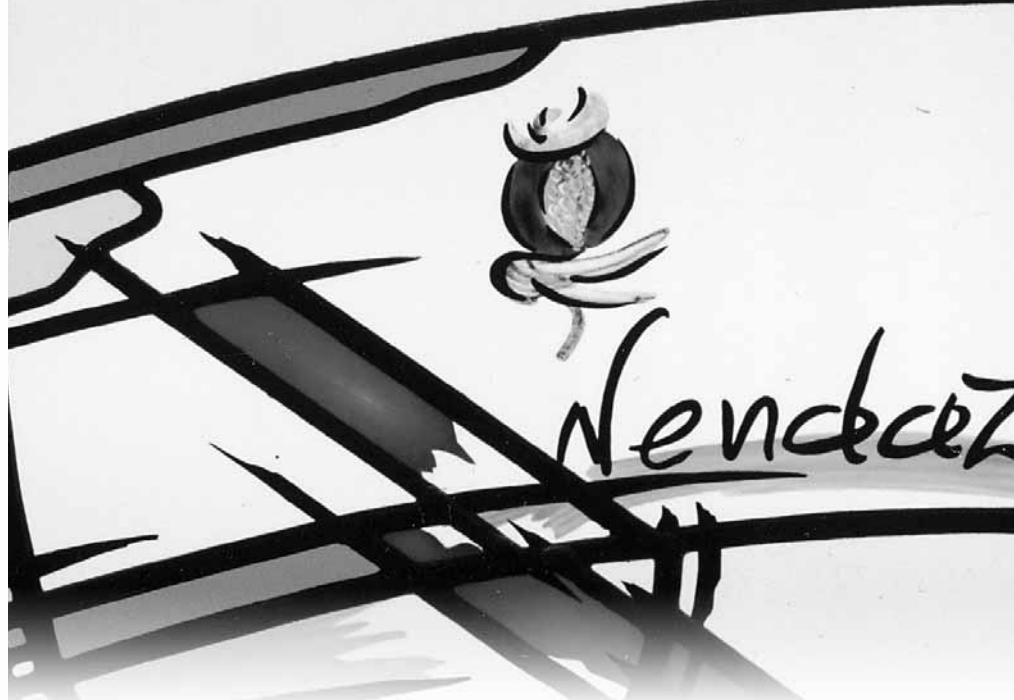
L'ordre du jour se déroule de la manière suivante.

1. L'assemblée accepte, sans modification, le procès-verbal de la dernière séance (20.12.2005).
2. Puis elle délibère au sujet du projet d'introduction d'une taxe de promotion touristique, par le biais d'un règlement communal spécifique. Cet objet a été présenté par le biais d'une édition complète de Nendaz Panorama (N° 91, janvier 2006). Le Conseil communal a préalablement décidé de procéder séance tenante aux votes prévus par la législation, comme suit : à main levée pour les délibérations article par article ; à bulletin secret pour le vote final.

La délibération article par article provoque une seule demande d'amendement (relative à l'art. 6). Cette contre-proposition est écartée à une très large majorité.

Le vote final fait l'objet d'un passage par les isoires et les urnes. Le résultat est annoncé par le président vers 22h50. Il se résume ainsi :

(suite en page 8)



les décisions du Conseil communal

1^{er} trimestre 2006

Quatre séances ont eu lieu lors des trois premiers mois de cette année. C'est relativement peu par rapport à l'ordinaire, même si les menus de chacune d'elles étaient copieux.

Nous vous communiquons l'essentiel des décisions prises comme à l'accoutumée. Sauf la partie statistique, cette fois de peu d'intérêt vu la brièveté de la période prise en considération.

Adjudications de travaux, de commandes et de mandats

- Réhabilitation/agrandissement de la STEP de Bieudron; travaux de serrurerie : à l'entreprise LS Silvilotti Luigi Sàrl, Sion, pour un prix de Fr. 81'000.-; travaux d'installation d'une supervision biologique et de programmation des automates : à l'entreprise Les Creusets SA, pour un prix de Fr. 77'000.-.
- L'acquisition du matériel de signalisation des routes et des chemins pédestres pour 2006 a été adjugé à la Maison Signal SA, Sion, pour le prix de Fr. 14'000.- au total.
- Les mandats d'ingénieurs relatifs aux travaux routiers retenus par le budget 2006 ont été adjugés comme suit :
 - goudronnage route des Ecluses: au Bureau Paul Glassey, Haute-Nendaz
 - route de Tsamandon : au Bureau Antoine Maytain, Basse-Nendaz
 - chemin La Crête-Brignon-Le Creux : au Bureau Technicad, Brignon
 - chemin de la Biolette/Basse-Nendaz : au Bureau Paul Glassey, Haute-Nendaz

Approbation de projets

- La société Sogaval SA souhaite étendre sur territoire de Nendaz son réseau de distribution de gaz naturel. Le Conseil communal a décidé d'autoriser cette desserte. Il autorise également l'utilisation du domaine public pour la pose des installations selon un tracé défini entre Aproz, Basse-Nendaz et Haute-Nendaz.

Personnel communal

- L'organigramme des services communaux publié dans notre dernière édition présentait le service de l'édilité composé de trois sections, dont une, nouvelle, intitulée «Bâtiment publics». Entre-temps le Conseil communal a mis au concours interne la direction de cette nouvelle section; puis a désigné à ce poste M. Jean-Paul Lathion, Saclentse, à notre service déjà en qualité de dessinateur depuis 1999.

Octrois d'aides financières

- Jusqu'à ce jour la commune fournissait une aide indirecte au FC Aproz en prenant en charge l'engrais du terrain de la cure à Aproz et la tonte de la pelouse. Le terrain en question venant d'être mis au bénéfice d'une réfection complète l'ancien mode de faire n'est plus opportun. Désormais la commune remplace cette aide par une contribution annuelle aux frais d'entretien de Fr. 5'000.-.
- A l'édition 2006 de la Patrouille des glaciers par le biais de l'acquisition de 2 packs VIP, d'une valeur totale de Fr. 1'000.-.

Electeurs inscrits	4'151
Bulletins rentrés	(10%) 413
Bulletins blancs	3
Bulletin nul	0
Bulletins entrant en ligne de compte	410
	OUI 258
	NON 152

Le règlement communal relatif à la taxe de promotion touristique est accepté.

3. Sous le point «Divers» la parole n'est pas demandée.

N.B.

Pour faire suite à ce verdict, le règlement communal en question doit être soumis à homologation par le Conseil d'Etat. La demande formelle en a été faite par courrier du 3.2.2006.

Reste à fixer la date d'entrée en vigueur de la nouvelle taxe de promotion touristique. Ceci est de la compétence du Conseil communal, qui doit, au préalable, se déterminer sur plusieurs questions encore, d'ordre pratique comme technique. Une information sur ce sujet sera bien sûr faite en temps utile.

- A la création d'une comédie musicale par M. Stéphane Stas, professeur de chant, pianiste et compositeur, intitulée «Vive Jésus». Cet engagement consiste surtout en des avances de fonds et des mises à disposition de locaux. Le spectacle lui-même est programmé pour fin 2006.

Autres décisions

- L'évolution rapide permanente des logiciels informatiques place régulièrement l'administration en position de réflexion face aux orientations nouvelles à prendre. L'informatique communale est fournie par le même partenaire depuis 1990 (T.I. Technologie Informatique SA, Sierre) et s'articule autour d'une configuration AS 400. Depuis quelques années les restrictions budgétaires ne permettent plus l'acquisition régulière des dernières versions d'applications. La question se pose donc aujourd'hui d'une réactualisation complète. Le Conseil communal a donné le feu vert à la mise en œuvre d'une démarche dans ce sens et a constitué un groupe de travail spécifique au sein de l'administration. Affaire à suivre, comme on dit.

- Depuis quelques années il est constaté une importante augmentation des populations de cerfs et de chevreuils, surtout sur rive gauche de la Printse. Cette surpopulation est de nature à mettre en péril les fonctions protectrices de nos forêts. Le Conseil communal a décidé d'intervenir auprès du service cantonal de la chasse pour que des mesures soient prises par le biais du prochain arrêté de chasse 2006.

- Il a été décidé d'instaurer un «prix de l'apprenti méritant» récompensant une fois l'an un jeune en formation dont le mérite est à souligner. Un règlement d'application spécifique a par ailleurs été adopté. Nous consacrerons dans notre prochaine édition un article complet à ce sujet.

- Approbation des comptes 2004/2005 de la Société de Développement de Nendaz présentant un bénéfice de Fr. 45'649.-. Approbation également du budget 2005/2006 présenté par ce même organisme.

Déchets - Ramassage du papier

Veuillez noter que le prochain ramassage du papier, sur tout le territoire communal, aura lieu le

jeudi 20 avril 2006

Dorénavant le ramassage du papier aura lieu tous les mois. Les prochains auront lieu les:

18 mai 2006

22 juin 2006

20 juillet 2006

17 août 2006

21 septembre 2006

19 octobre 2006

16 novembre 2006

21 décembre 2006

Les vieux papiers seront déposés avant 9heures aux endroits habituels de ramassage des ordures ménagères. N'oubliez pas d'attacher convenablement vos papiers.

L'administration communale



il y a 100 ans: 1906

par Simon Germanier

Sur le chantier de construction du «pont des Kelines» (baptisé ainsi en déformant le nom du concessionnaire Staeckelin) à Basse-Nendaz, dans le vallon du Pétére, en 1907. Les bois pour le coffrage et pour l'échafaudage de ce pont ont été vendu par la bourgeoisie en septembre 1907, pour le prix de Fr. 22.50 le m³.

II «L'ANNÉE DU SIÈCLE» PEUT-ÊTRE

En Valais

«Il y a 100 ans le Valais entrait dans l'ère industrielle». L'affirmation n'est pas de mon cru, elle émane de l'historien Philippe Bender-Courthion, qui en fit le titre d'un article paru dans le *Nouvelliste* le 11 février dernier. Celui-ci retraçait à grands traits le virage de la modernité négocié par notre pays il y a un siècle. Le chemin de fer ouvrit les voies. Quelques dates clés: en 1891 on octroie la première concession hydro-électrique; en 1897 Lonza SA s'installe à Viège; en 1904 la CIBA implante une usine à Monthey; 1905 voit l'industrie de l'aluminium débarquer à Chippis; en 1906 on achève le percement du tunnel du Simplon; dans la foulée on entame le Lötschberg...

Rapidement le Valais change: il cesse d'expatrier sa main-d'œuvre, le seigle sur les coteaux fait place à la vigne, les écoles s'ouvrent aux sciences et aux langues modernes. Mais la mue n'échappe pas aux tensions. Les novateurs font souffler un vent aux embruns de capitalisme et de protestantisme huguenot inspirés des voisins français. Il heurte une population profondément catholique plus habituée à la solidarité qu'impose l'autarcie qu'au mercantilisme annoncé par la révolution industrielle. La politique, jusqu'alors conservatrice, en est retournée. La mode fait retour au vieux principe querelleur des anciens et des modernes.

A Nendaz

A Nendaz les élections communales de décembre 1904 se sont inscrites dans le droit fil de l'ambiance de l'époque. Les libéraux y ont renversé un pouvoir conservateur que l'on qualifiait «d'héréditaire» et porté à la présidence du Conseil un certain François Délèze, de Basse-Nendaz, mais qui, en fait, venait de rentrer d'un long exil à Londres où il s'était fait une réputation dans l'hôtellerie. Un moderne, qui va révolutionner sa commune, ni plus, ni moins. 1906 est l'année cruciale de ce changement. Deux dates précises sont d'ores et déjà inscrites dans l'histoire: le 28 janvier et le 30 novembre. Ce sont les actes de naissance, à Nendaz, respectivement de l'électricité et de la route d'accès à la vallée.

Il vaut la peine de redire ces deux histoires-là.

1^{RE} PARTIE. QUE LA LUMIÈRE SOIT?

Nous venons de le signaler, la première concession hydro-électrique valaisanne date de 1891. Quatorze ans plus tard, en 1905, les registres cantonaux en répertorient 56. Il est fort probable – nos moyens d'information n'en fournissent pas l'absolue certitude – que la 57^e est justement celle qui nous intéresse.

Premier essai: 1897 – raté

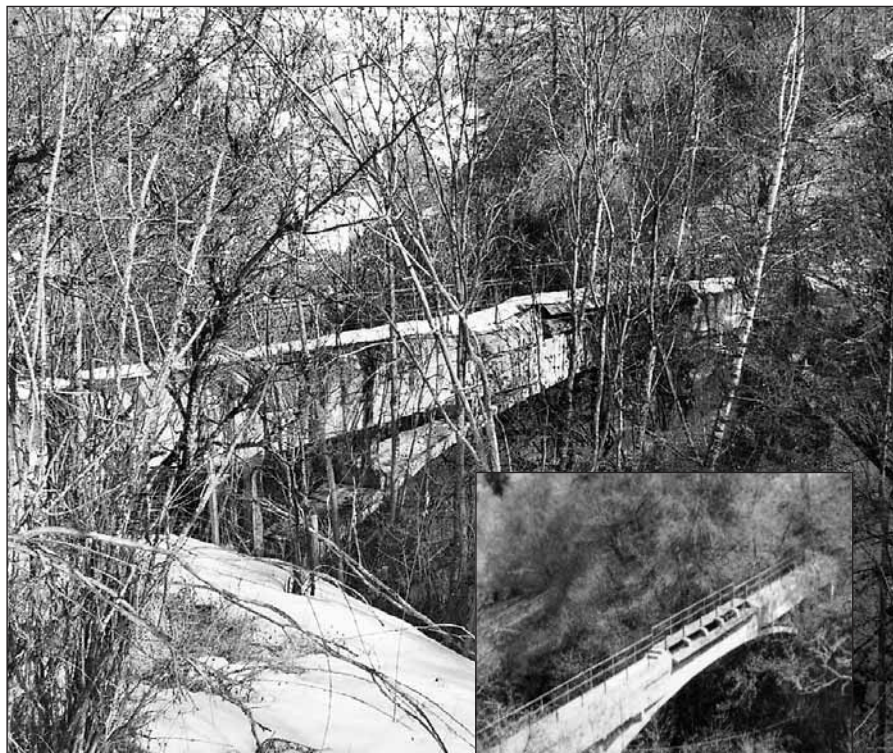
La première demande de concession requise à Nendaz émane d'un consor-

- I Les notables
- II «L'année du siècle» peut-être
- III Florilège

tium Joseph, Barthélémy Pitteloud et Cie, provenant des Agettes. On veut y exploiter l'eau de la Printse entre Beuson – à hauteur du château de Brignon – et le débouché des gorges, à Aproz. L'assemblée primaire se prononce le 28 mars 1897: 45% des citoyens s'expriment, 287 qui acceptent, un seul qui refuse. La perspective de nouvelles recettes sonnantes et trébuchantes motive une population encore fort peu familiarisée avec ce genre de question. La déception sera rapide. Le consortium n'obtient pas les moyens de ses ambitions. Il renonce à la concession.

Deuxième essai: 1900 – raté

Quelques mois plus tard le Conseil communal enregistre deux nouvelles demandes de concession. Une émane d'Albano Fama, de Saxon, l'autre d'un groupe français, Dumont et Cie. Le premier nommé offre une somme de Fr. 6'000.-; le second Fr. 4'000.-; et tous les deux une redevance annuelle en sus. Le Conseil communal opte cependant pour le groupe Dumont et Cie, le moins-disant. Mais cette candidature offre, c'est vrai, de plus larges perspectives: l'exploitation des eaux entre «le torrent de Pétére au midi de Basse-Nendaz et la sortie des gorges dans la plaine d'Aproz», mais aussi celle du plâtre et de la chaux extraits dans les gorges «au lieu-dit Bancs». On y prévoit un projet industriel producteur de carbure de calcium, de sulfate de carbone et autres produits du genre.



Le «pont des Kelines», bien visible encore en 1984, est aujourd'hui camouflé par une abondante végétation.

L'assemblée primaire retourne aux urnes, le 18 février 1900. C'est de nouveau oui, par 284 voix contre 78.

Mais il y a parfois loin de la coupe aux lèvres. Une concession se concrétise par une convention. Or la rédaction de celle-ci laisse apparaître de sérieuses difficultés. Le point IV du projet de concession voté stipule clairement que «... les usines devront toutes être établies à Aproz, sur Nendaz...». Le groupe Dumont, malin, fait découpler du contrat la clause d'utilisation de l'eau – qui nécessite concession – de celle des fabrications industrielles – qui ne le nécessite pas. La conséquence en est que la garantie d'installation des futures usines sur Aproz devient sans effet. Furieux le Conseil communal refuse de signer la convention.

Le groupe Dumont ouvre action contre la commune pour faire valoir ses droits. Un procès au terme duquel le juge constatant des «errements de procédure», renvoie les avocats à mieux agir», en février 1903. On en restera là.

Troisième essai: 1902/1904
– encore raté

Le feuilleton s'enrichit bientôt d'un troisième épisode. L'initiateur, cette fois, est un industriel bâlois du nom de Gregor Staechelin. Candidat sérieux, connu en

Valais pour exploiter déjà des eaux du côté de Vernayaz. Le Conseil communal consulte l'assemblée primaire en deux temps. Sur le principe général, le 18 mai 1902: l'acceptation est nette, 220 voix contre 63. Fort de ce résultat on confie la rédaction d'une convention à un avocat bien connu à Nendaz, Me Raymond Evéquo. Nouvelle convocation des citoyens pour le 23 mars 1904. Mais c'est le coup de tonnerre: pour la première fois l'opposition l'emporte. La convention est refusée par 265 voix contre 196.

Que s'est-il passé?

C'est ici qu'il faut revenir à l'introduction de notre article. La question vient de prendre une tournure politique, pour la première fois. Bien sûr on évoque la méfiance, l'incertitude de l'avenir, on craint les conséquences d'une aliénation de l'eau. Mais plus concrètement on a ouvert la boîte de pandore: les anciens sont enclins à retenir, les modernes à pousser. Or, voici qu'à l'horizon de décembre 2004, pointent des élections communales... Elles porteront les libéraux au pouvoir avec, à leur tête, le président François Délèze.

Quatrième essai: 1906

– enfin transformé
Gregor Staechelin ne semble guère

prendre ombrage de l'échec de 1904. Il perçoit bien le tournant pris sur le plan politique. Il revient à charge en se donnant les moyens de ses ambitions. Il précise la portée de la chute souhaitée: «depuis la scierie Favre sous Beuson jusqu'au moulin Fournier à Aproz». Et puis, surtout, il gonfle son offre avec une somme de base de Fr. 42'000.-, à laquelle s'ajouteront des impôts et des redevances annuelles tout à fait confortables. Pour bien comprendre en quoi l'état d'esprit a aussi changé au lendemain des dernières élections il faut faire ici une courte digression.

Dopé par l'esprit visionnaire de son président, le Conseil communal vient d'élaborer une stratégie routière audacieuse. On y prévoit, à partir d'Aproz, une «route à chars» desservant tous les villages de Nendaz. Une utopie? Beaucoup le pense, mais il est toujours permis de rêver. D'ailleurs la manœuvre n'est pas de portée communale; elle incombe avant tout au canton qui agit, dans ces cas-là, en maître d'œuvre. Qu'à cela ne tienne. On intervient auprès de qui de droit et, pour démontrer qu'on a l'appui du peuple, le Conseil communal organise une assemblée primaire consultative, un sondage d'opinions en quelque sorte. L'assemblée a lieu le 20 août 1905: 78% des citoyens se déplacent, parmi lesquels 89% disent oui. L'idée est mûre. Mais... Oui, il y a un bémol. Même si l'Etat est maître d'œuvre les communes intéressées ont leur écot à payer et celui-ci est loin d'être insignifiant. Or, en 1904, l'impôt communal a produit... Fr. 15'092.70; pas de quoi rêver de routes, fussent-elles à chars. Voilà que l'offre de M. Staechelin prend une toute autre résonance.

Revenons donc à la demande de concession. Et voici la première de nos deux dates historiques: le 28 janvier 1906. L'assemblée primaire, quasi unanime (484 voix contre 6) accorde la concession. On ne le sait pas encore – parce qu'on commence à avoir de l'expérience en la matière – mais cette fois c'est la bonne. Quelques jours plus tard le Conseil communal relance le Département cantonal des Travaux Publics: il faut hâter la remise des plans du projet...de route.

(à suivre).

L'apen

(association des parents
d'élèves de Nendaz)

Dans le dernier «Echo de la
Printse», un communiqué de l'APEN
faisait part de la dissolution
de cette association...

Tout d'abord, je tiens à remercier
au nom de la commission scolaire
(CS), M^{me} Nadine Venetz qui a porté
à bout de bras cette association et
qui, en tant que Présidente de
l'APEN, participait aux réunions de
la CS. Nos remerciements également
aux membres du comité qui
se sont investis avec beaucoup
de passion. Pour information,
et en accord avec les statuts
de l'APEN, le solde de la caisse
de l'association sera versé
à «passeport-vacances».
Il est à relever que ce
passeport-vacances «renaît»
un peu des cendres de l'APEN !

Du point de vue de la CS,
cette «disparition» nous interroge :

- une association de parents
d'élèves est-elle utile ?
- une disparition est regrettable,
mais s'agit-il simplement de
l'évolution de la société ?
- est-ce que tout va tellement
bien avec l'école, qu'une
association de parents n'est
plus nécessaire ?
- a-t-on trop peur des
responsabilités, sommes-nous
trop sollicités ?

Je laisse les parents avec ces
interrogations tout en tenant
à rappeler que selon la loi sur
l'instruction publique du canton
du Valais, l'école a comme mission
de seconder la famille dans
l'éducation et l'instruction
de la jeunesse.

Les membres de la commission
scolaire sont généralement
des parents d'enfants en âge de
scolarité et restent à votre écoute
pour vos remarques et demandes.

Yves-Alain Fournier
président de la commission
scolaire



passeport-vacances en vue... et bel enthousiasme pour une première

Durant l'été 2006 aura lieu
la première édition du passeport-
vacances de la commune
de Nendaz. Celui-ci se déroulera
du 24 au 28 juillet. Il est destiné
aux enfants de la première
primaire à la sixième primaire.
Le passeport-vacances est réservé
aux enfants de la commune
et une participation symbolique
sera demandée à chaque enfant
(environ Fr. 30.-).

Ce projet a pu être mis sur pied
grâce au groupe d'intérêt jeunesse.
Les membres qui composent
ce groupe sont les personnes
suivantes: M^{mes} Anabel Gillioz Chatelet,
Francine Fournier, Janique Métrailler,
Marie-Laure Carron, Nathalie Monory,
Erica Mariethoz, Nadine Venetz.

Les commissions scolaire et
sport-animation-culture soutiennent
et encouragent le projet.

Afin d'offrir des occupations variées,
et en nombre suffisant le groupe
d'organisation lance un appel
à toutes les personnes qui
voudraient offrir une ou plusieurs
activités selon leurs possibilités.
Celles-ci se déroulent sur une
journée, une demi-journée ou
une soirée. L'animateur décide
de l'âge et du nombre de
participants.

Nous avons déjà quelques
animations programmées comme

la fabrication du pain, différents
sports, le bowling, un pique-nique
à Tracouet, des bricolages, etc.

Toutes les propositions sont les
bienvenues pour cette année
ou les années à venir.

**N'oublions pas que sans les
accompagnants le passeport-
vacances ne pourra pas avoir
lieu.**

**Nous cherchons des accompagnants
de tous âges, motorisés ou non
pour nous aider à assurer
les transports des enfants,
leur sécurité, et l'animation
des groupes.**

Les personnes intéressées
voudront bien s'adresser à :
- M^{me} Francine Fournier
Chemin des Bornes
1997 Haute-Nendaz

en renvoyant le coupon
(voir au verso).

Vous pouvez aussi joindre
une des personnes du groupe
par téléphone, M^{mes} Anabel
Gillioz Chatelet, Janique Métrailler,
Marie-Laure Carron, Nathalie Monory,
Erica Mariéthoz, Nadine Venetz.

D'avance nous vous remercions.

Vous... accompagnant ?

Vous aussi, chers parents ou grands-parents, voisins et amis, participez à la magie du passeport-vacances. Découvrez des activités passionnantes...

Nom

Prénom

Je désire m'engager comme accompagnant, selon mes disponibilités, et découvrir une (des) nouvelles (s) activité (s).

Remarques éventuelles

A compléter selon vos disponibilités

Semaine du 24 au 28 juillet 2006

	MATIN	APRÈS-MIDI	JOURNÉE	NUIT
Lundi 24	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Mardi 25	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Mercredi 26	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Jeudi 27	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Vendredi 28	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Je dispose d'un véhicule, d'une assurance occupants et j'accepte de transporter les enfants

- oui
 non

Je désire transporter le groupe de mon enfant

- oui
 non

Nombre de places disponibles

Signature



notre eau

par Olivier Ménétreay, chef du service des Travaux Publics

Trois des cinq filtres à sables actuellement en service à la station de traitement de Pramounet.

Point de vue de M. Pierre-Michel Venetz, inspecteur cantonal des eaux potables

L'eau potable de Nendaz

Suite à plusieurs inspections et séances, c'est avec plaisir que je puis vous donner les informations générales suivantes.

Trois grands réseaux publics approvisionnent les différents villages.

Le premier réseau alimente les localités de Siviez, Le Bleusy, Saclentse, Haute-Nendaz, Basse Nendaz, Fey et Condémines. Il s'agit de la distribution de la rive gauche de la Printse. L'eau provient de la station de traitement de Tortin, il s'agit d'eaux captées dans ce même secteur. Selon les saisons, le service communal soutire également des apports au barrage de Cleuson. Ces eaux sont filtrées, et additionnées d'ozone, ce gaz est un désinfectant doté d'une redoutable efficacité. La source Avalanche entre aussi dans le mélange mis à la disposition des consommateurs de la région.

Le deuxième réseau alimente la rive droite de la Printse: les villages de Beuson, Brignon, Clèbes et Baar qui disposent d'eaux de sources (source des Grangettes, de la Meine, et de Combire).

Conformément à l'art. 275 de l'ordonnance sur les denrées alimentaires le distributeur d'eau a le devoir d'informer les consommateurs au sujet de la qualité de l'eau distribuée sur son territoire. C'est l'objet du présent article. Par ailleurs nous avons demandé à l'inspecteur cantonal des eaux de nous donner son point de vue sur la situation de Nendaz et les différentes démarches entreprises par son service.

QUALITÉ DE L'EAU

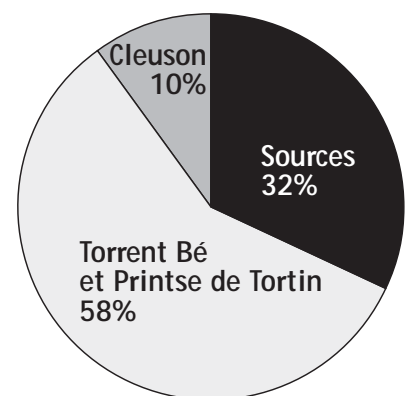
L'eau de pré-réseau

Les eaux de sources et les eaux souterraines peuvent être consommées sans traitement. Les eaux des lacs et rivières par contre nécessitent obligatoirement un traitement avant d'être consommées.

Les sources produisent 32% de la consommation totale. La majeure partie des besoins est fournie par les eaux brutes captées au torrent Bé et à la Printse de Tortin. Ces apports représentent 58% de la consommation totale.

Les eaux du barrage de Cleuson sont également utilisées pour couvrir le solde de nos besoins. La part des eaux du barrage s'élève à 10% de la consommation totale.

Provenance des eaux



Traitement de l'eau

Les eaux brutes que nous captions font l'objet d'un traitement à la station de Pramounet dans la région de Tortin. Cette station a été conçue pour une capacité de traitement de 150 litres/seconde par 6 voies de traitement de 25 litres/seconde chacune. Jusqu'en 1994 seules trois voies étaient installées. Grâce à la collaboration avec Cleuson-Dixence deux nouvelles voies ont été installées. La capacité actuelle est de 125 litres/seconde. Le principe de fonctionnement est le suivant: l'eau est d'abord filtrée et débarrassée des impuretés solides par des filtres à sables de diverses granulométries. Cette eau est ensuite mélangée à de l'ozone qui est un gaz dont l'une des propriétés est d'être un puissant désinfectant. Ce gaz est produit sur place au moyen de générateurs électriques.

(suite en page 14)

Le troisième réseau dessert le village d'Aproz. Un puits situé sur la commune de Vétroz pompe dans la nappe phréatique les quantités nécessaires à l'approvisionnement de la localité. Il est à relever que cette installation placée au lieu dit Portions d'Aven appartient à la SEBA.

Informations générales

Chaque commune a l'obligation, selon la législation fédérale d'établir un auto contrôle. Ces procédures administratives et techniques permettent de gérer au mieux l'exploitation des réseaux communaux. Votre service des eaux, dirigé avec compétence et dévouement par René Michelet, a effectué cette démarche sécuritaire. La loi exige également que le distributeur donne des informations exhaustives sur la qualité de l'eau placée à la disposition de la population. L'exploitant doit aussi procéder à des prélèvements analytiques réguliers.

(suite en page 15)

L'eau du réseau

L'eau qui est traitée à Pramounet correspond aux critères de qualité pour l'appellation d'eau potable. Cette eau traitée est introduite dans le réseau de distribution et mélangée à différents paliers avec l'eau des sources.

Durant l'année les collaborateurs du service des eaux, selon un plan prédéfini, effectuent des prélèvements d'échantillons qui sont soumis à l'analyse du laboratoire cantonal. En 2005 pour les paramètres chimiques et microbiologiques, tous les échantillons correspondaient aux exigences légales.

Dureté de l'eau

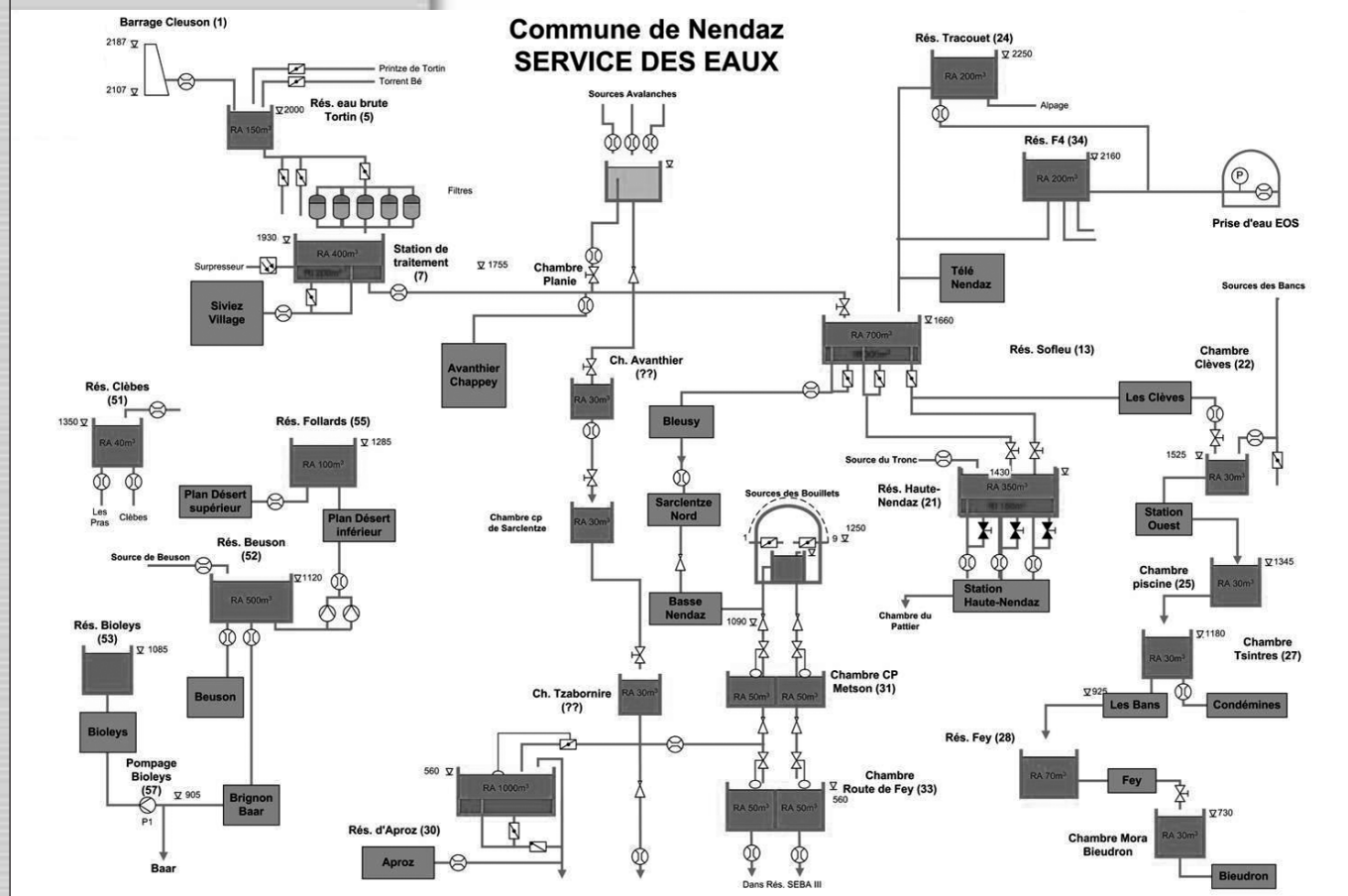
Tout le monde, une fois ou l'autre, a constaté qu'avec une eau fortement minéralisée, il était difficile de faire mousser du savon et que, après chauffage, cette eau abandonnait un dépôt important au fond d'une casserole. Les composés responsables de ces phénomènes sont les bicarbonates de calcium et de magnésium principalement. Une eau qui en contiendra beaucoup sera appelée «très minéralisée» ou «très dure».

L'unité de dureté est généralement le *degré français*, un degré français correspondant à 10 mg/litre de carbonate de calcium. On peut ainsi classer les eaux selon les différentes catégories suivantes :

eau très douce	dureté totale	=	0 – 7 degrés français
eau douce		=	7 – 15 degrés français
eau moyennement dure		=	15 – 25 degrés français
eau assez dure		=	25 – 32 degrés français
eau dure		=	32 – 42 degrés français
eau très dure		=	> 42 degrés français

STRUCTURE DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

La distribution de l'eau potable est organisée en deux grands secteurs correspondant aux rives droite et gauche de la Printse, selon schéma présenté ci-dessous.



Le Laboratoire Cantonal a comme tâche d'analyser une fois tous les trois ans la composition chimique des réseaux communaux valaisans et d'effectuer des contrôles microbiologiques annuels. Pour assurer une surveillance efficace ces prélèvements sont effectués de manière totalement inopinée. Il est bon de rappeler que le service des eaux communal est la plus grande entreprise de denrées alimentaires d'une localité.

En Valais, pour satisfaire à la demande des hôtes et des habitants, l'approvisionnement est assuré par pas moins de 900 réseaux publics et plus de 6500 réseaux privés. Bien évidemment sans l'active collaboration des fontainiers et des différents protagonistes de la distribution des eaux la tâche du laboratoire cantonal serait herculéenne. Pour mémoire, le laboratoire cantonal est l'autorité qui gère la surveillance des eaux potables distribuées dans le canton. L'inspectorat cantonal effectue des visites des différentes installations, zones de protection, captages et réservoirs et analyse les procédures administratives établies par les différents services communaux.

Avant de conclure, il est bon de demander impérativement à tous, citoyens, hôtes et amis de notre canton, d'économiser l'eau, il s'agit d'une richesse oui, mais ne la dilapidons pas inutilement. Chacun doit aussi avoir à cœur de respecter les zones de protection établies autour des périmètres des sources captées. Le comportement civique de chacun est impératif à la bonne sauvegarde de cette richesse collective.

Composition chimique

(selon prélèvements officiels effectués le 20 février 2006)

		APROZ	RIVE DROITE	RIVE GAUCHE
Conductivité	uS/cm	435	221	81
PH		7.5	7.8	7.1
Dureté totale	oF	24.9	12.8	4.9
Dureté passagère	oF	13.9	10.3	5.3
Calcium	mg/l	76.1	38.2	13.2
Magnésium	mg/l	14.3	7.8	3.9
Ammonium	mg/l	<0.05	<0.05	<0.05
Chlorures	mg/l	12.1	1.7	0.5
Sulfates	mg/l	118	40	6
Nitrites	mg/l	<0.01	<0.01	<0.01
Nitrates	mg/l	4.4	1.3	1.2
Oxydabilité permanganate	mg/l	0.8	0.7	0.8

Pour les paramètres bactériologiques, l'eau distribuée respecte parfaitement les valeurs légales.

Plus l'eau est dure, plus il faut entretenir les appareils domestiques et plus il faut augmenter le dosage des lessives. Pour les villages de la rive droite, soit Beuson, Brignon, Baar, Clèbes, Biolleys de Brignon et Verrey, la dureté totale est de 12°F. Il s'agit d'une eau douce.

Pour les villages de la rive gauche, soit Haute-Nendaz, Sornard, Basse-Nendaz, Saclentse, Fey, Bieudron, la dureté totale avoisine les 5°F. Il s'agit d'une eau très douce.

Pour le village d'Aproz la dureté totale avoisine les 25°F. Il s'agit d'une eau moyennement dure.

Nous devons signaler également le cas particulier de la région située entre Pracondu et Prachavio qui consomme une eau extrêmement dure. Dans ce cas, la pose d'un adoucisseur est conseillée.

L'eau potable post-réseau

A partir du raccordement d'immeuble sur le réseau public la qualité de l'eau potable n'est plus sous la responsabilité du distributeur mais sous celle du propriétaire d'immeuble.

Le défaut le plus fréquent qu'il est possible de rencontrer est dû à la douceur de l'eau qui devient légèrement agressive pour les conduites métalliques sous certaines conditions de températures ou de teneur en oxygène. Il en résulte l'apparition d'une eau dite «rouillée». Dans ce cas, mais également en cas d'absence prolongée du propriétaire, il suffit de faire couler l'eau du robinet pendant quelques minutes pour rétablir la situation.

Teneur en nitrates

Les nitrates sont des sels d'azote. Ils parviennent dans l'eau principalement par l'épandage d'engrais chimiques.



Ozoneurs de la station de traitement de Pramounet (production d'ozone).

Des teneurs élevées en nitrates sont nuisibles à l'organisme humain. La législation tolère jusqu'à 40mg de nitrates par litre d'eau potable. A Nendaz, la teneur en nitrates se situe entre 1,2 et 4,4 mg/l.

Qualité microbiologique

Les eaux peuvent abriter de nombreux micro-organismes (bactéries, parasites, virus) dont certains peuvent provoquer des maladies chez l'homme. Pour maîtriser le risque infectieux, la qualité microbiologique de l'eau est surveillée en permanence; des valeurs de tolérance microbiologique doivent être respectées. Lorsqu'une anomalie est décelée une action qui peut aller d'un simple rinçage de conduites jusqu'à une interdiction de consommation doit être entreprise.

Qualité chimique

L'eau peut contenir des particules en suspension ou des éléments chimiques dont il convient de vérifier la teneur afin de maîtriser les risques d'altération de la santé des

consommateurs. C'est ainsi que la turbidité (une eau turbide est une eau trouble), la teneur en substances minérales dissoutes et cations, la présence de pesticides ou d'arsenic est analysée. En cas d'anomalie, des mesures qui peuvent aller jusqu'à l'interruption de fourniture sont prises.

Commentaire

L'eau du robinet permet d'étancher votre soif, d'apprêter vos repas et d'assurer votre hygiène de chaque instant. Elle vous accompagne dans vos activi-

tés ménagères quotidiennes. Le service des eaux applique les normes strictes de la législation suisse sur les denrées alimentaires pour vous garantir une qualité d'eau irréprochable.

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès du :

Service des eaux de Nendaz,
bâtiment communal
1996 Basse-Nendaz
Tél. 027 289 56 00 - Fax 027 289 56 01
E-mail: travaux.publics@nendaz.org ■

Le service des eaux en bref

Effectif du personnel	3 personnes
Nombre de sources captées	12
Station de traitement des eaux de Pramounet	125 litres/seconde
Nombre de réservoirs	31
Nombre de stations de pompage	3
Conduites de distribution d'eau potable	180 km
Bornes hydrantes pour la défense incendie	364
Nombre de logements raccordés	7015
Consommation annuelle 2005	1'720'225 m ³

Déchets - Ramassage des objets encombrants

La prochaine campagne de ramassage des objets encombrants dans les bennes mises à disposition, est organisée selon le programme que voici.

VILLAGES	DU	JUSQU'AU
Aproz (à proximité de la STEP d'Aproz)	21.04.06 dès 8h	22.04.06 à 18h
Baar (école de Baar)	28.04.06 dès 8h	29.04.06 à 18h
Basse-Nendaz (place de Petteré)	25.04.06 dès 8h	26.04.06 à 18h
Beuson (départ route de Veysonnaz)	02.05.06 dès 8h	03.05.06 à 18h
Bieudron (sur digue Rhône départ route de Bieudron)	21.04.06 dès 8h	22.04.06 à 18h
Brignon (place du Creux)	28.04.06 dès 8h	29.04.06 à 18h
Clèbes (entrée du village)	02.05.06 dès 8h	03.05.06 à 18h
Fey (place de l'ancienne chapelle)	25.04.06 dès 8h	26.04.06 à 18h
Haute-Nendaz / Sornard (place devant l'église)	09.05.06 dès 8h	10.05.06 à 18h
Haute-Nendaz Station (place en face de la patinoire)	15.05.06 dès 8h	18.05.06 à 18h
Planchouet	05.05.06 dès 8h	06.05.06 à 18h
Saclentse (place de l'arrêt postal)	05.05.06 dès 8h	06.05.06 à 18h
Siviez (cabine téléphonique)	09.05.06 dès 8h	10.05.06 à 18h

CONTENU

BENNE 1: BOIS/PLASTIQUE
meubles, sommiers, matelas, tapis,
bois et agglomérés (long max. 2ml), récipients vides,
télévisions, bâches, matières plastiques, skis, pneus

BENNE 2: MÉTAUX
vélos, cuisinières, machines à laver

NE SONT PAS ADMIS: les déchets provenant de la taille et du jardin, les matériaux de démolition, terre, pierres, liquides (huiles, peintures), sac à ordures, déchets recyclables (verres, papier).

L'administration communale



jubilés administratifs

50 ans d'expérience

Pascal Fournier et Jean-Claude Glassey

Deux employés communaux ont fêté, en 2005, 25 années au service de la collectivité. L'autorité communale leur a remis, le 31 mars dernier, la traditionnelle montre, marque de reconnaissance, accompagnée des félicitations et remerciements d'usage.

Hommages à chacun d'eux.

Jean-Claude Glassey,
teneur du cadastre

Natif de 1950, domicilié à Clèbes, Jean-Claude Glassey effectue un apprentissage d'employé de commerce ponctué d'un C.F.C. en juin 1970, auprès de la Maison Cartarex, à Sion. Puis il se met au service d'une entreprise du bâtiment et du génie-civil pendant 11 ans.

C'est par décision du 15 novembre 1979 que le Conseil communal l'engage en qualité de préposé au contrôle des habitants de Nendaz, mission qu'il entame en février 1980. Le décès subit de Charles Délèze, teneur du cadastre, en fin 1981, va orienter sa carrière vers un nouvel horizon. Jean-Claude est en

effet nommé par le Conseil d'Etat, successivement, substitut du teneur du cadastre en 1982; puis teneur du cadastre en 1990, à l'occasion du départ à la retraite de Gabriel Maytain. Dans la foulée il est désigné comme taxateur officiel pour Nendaz en 1991.

Jean-Claude est actuellement secrétaire de la commission des mensurations, délégué communal à la commission d'impôt du district et membre du comité de l'association Sion-Hérens-Conthey des teneurs du cadastre.

Voilà en quelques mots retracées les 26 années de carrière au service du public. Nous lui adressons toutes nos félicitations et nos remerciements pour les multiples services rendus.

Pascal Fournier,

maçon de l'équipe d'entretien

Ressortissant de Brignon, né en 1960, Pascal Fournier fait une formation de maçon concrétisée par un C.F.C. obtenu en 1979, auprès de l'entreprise Rombaldi et Lathion, à Veysonnaz. Il poursuit ensuite dans la même voie,

mais pour le compte d'une entreprise de Haute-Nendaz.

En 1980 la commune entreprend une réorganisation de son dispositif d'entretien des voies publiques: elle renforce les effectifs de son équipe permanente et abandonne progressivement l'ancien système des voyers (directeurs des chemins) désignés par villages. En séance du 16 octobre 1980 le Conseil communal engage un premier lot d'ouvriers qualifiés au rang desquels, justement, Pascal Fournier. Celui-ci entre en service un mois plus tard, sous les ordres d'un contremaître – à l'époque nouveau lui aussi – Marco Bourban. Dite équipe prenant de l'ampleur, sa structuration entrainera la désignation de 3 chefs d'équipe – dont Pascal – en 1986.

Cela fait donc 25 ans bien sonnés que Pascal Fournier œuvre par tous les temps et sur tous les fronts du territoire au service de la communauté. Nous lui adressons toutes nos félicitations et nos remerciements pour les multiples services rendus.

BRÈVE INTERVIEW

Nendaz Panorama: 25 ans d'activité, c'est un quart de siècle... d'évolution. Quel est l'aspect de votre travail qui a le plus changé en 25 ans?

Jean-Claude Glassey: L'arrivée de l'informatique, sans hésitation. Un

exemple pour illustrer. Avant l'informatique l'élaboration, chaque année, des sommaires imposables de chaque contribuable propriétaire représentait deux mois de travail «à la main». Après l'informatique, on programme le tra-

vail en fin d'un après-midi, on fait tourner la machine pendant la nuit et le résultat est sur le bureau le lendemain matin. Imaginez alors la même avancée pour la mise à jour des plans de cadastre, du calcul des surfaces, etc. ?

Pascal Fournier: Il y a 25 ans tous les travaux se faisaient «à bras»; aujourd'hui presque tout est mécanisé.

Quelques exemples:

- le sablage des routes, en hiver: au début nous lançons le sable avec la pelle, juché sur le pont d'un camion en marche; maintenant nous conduisons le véhicule et actionnons simplement, du doigt, la commande d'une sableuse.
- le creusage d'une tombe, au cimetière: je l'ai fait avec le pic et la pelle, voire avec un marteau-pic quand le sol était gelé (je me souviens du record en matière de gel, une couche de 1,20 mètre, à Aproz); aujourd'hui le trou est creusé à la rétro et le gel ne se rencontre plus grâce au système de protection utilisé.

Nendaz Panorama: Votre meilleur souvenir professionnel? Et le moins bon?

Jean-Claude Glassey: J'ai beaucoup de bons souvenirs. Je suis incapable d'en citer un comme étant le meilleur ou le moins bon. Je dirai que les plus agréables moments de mon travail sont souvent ceux passés au service de la population, parce qu'ils permettent de renseigner, de répondre aux questions, bref de servir le public. Et puis cela m'a permis de côtoyer la majeure partie des habitants. Au-delà du guichet, le service public m'a conduit sur bien des routes: vers des homes extérieurs par exemple pour rencontrer et rensei-

gner nos aînés exilés. La compréhension et la reconnaissance des gens servis est toujours un plaisir. Les moins bons...? Je m'efforce de les oublier... alors!

Pascal Fournier: Mes meilleurs souvenirs? Tous les bons moments passés avec les collègues de l'équipe. C'est vrai que nous travaillons toujours en groupes et l'ambiance compte beaucoup. En tout cas pour moi. J'ai d'extraordinaires souvenirs, alors que j'étais le jeunet du groupe, en œuvrant avec des gens comme Ernest, comme «Gala», comme Séraphin. Et ça continue, même si je suis maintenant presque l'ainé. Des mauvais souvenirs? Dans le même ordre d'idée je dirais que c'était de voir disparaître bien trop tôt parfois ces collègues devenus des copains, comme Michel, ou Jean-François.

Nendaz Panorama: Une anecdote à raconter, cocasse ou triste?

Jean-Claude Glassey: Une anecdote qui est aussi une information parce qu'elle date il y a tout juste un mois. Une fois n'est pas coutume les habitants de mon village (Clèbes) «défient» la grande commune de Nendaz. Après 5 ans de travail semés d'embûches ils sont parvenus à concrétiser d'un coup deux remembrements urbains volontaires touchant quasiment toute la zone à construire. Quant on sait qu'un

remembrement volontaire nécessite l'accord unanime de tous les intéressés on peut imaginer le tour de force réalisé. C'est une première à Nendaz et j'en suis fier. D'autant que plus personne, ailleurs à Nendaz, n'y croyait encore. Exemple à suivre donc.

Pour terminer avec une petite touche... disons humoristique, il m'est arrivé de répondre au guichet à un citoyen qui venait à Basse-Nendaz pour l'ensevelissement d'un parent célibataire et qui profitait, vu qu'il était un peu en avance, pour venir voir ce qu'il avait... comme biens.

Pascal Fournier: A l'époque l'équipe d'entretien mettait deux ou trois fois par an à disposition du Foyer Ma Vallée un véhicule et un chauffeur pour faire les commissions en plaine. Sous la direction de Sœur Francine. La première fois que Marco m'a confié cette mission un collègue, qui connaissait l'histoire, m'a chambré d'avance: «Tu verras la Sœur Francine a ses habitudes, elle s'arrête toujours dans le même bistrot où la sommelière est superbe. Tu la salueras bien de ma part?».

J'y ai passé l'après-midi à récolter des légumes entre Saxon et Sion. Les commissions finies Sœur Francine m'a bel et bien invité à boire un verre. C'était au... couvent des Ursulines. On a été servi par une dizaine de jeunes novices toutes folles d'offrir le café à... un homme. Je me souviens pas si j'ai pensé à les saluer de la part... ■

Avis officiel - Interdiction des feux en plein air

Nous rappelons à toute la population qu'il est interdit d'allumer des feux en plein air, y compris pour le brûlage des déchets de jardins et de prairies.

Cette interdiction est prescrite par l'art. 18 de la loi d'application de la législation fédérale sur la protection de l'environnement du 21.6.1990. Il incombe aux communes de contrôler l'application de cette disposition, ce qu'elles font par l'intermédiaire des polices municipales.

Commune de Nendaz



moulin du tsâblo, dix ans déjà

par Albert Lathion

Au beau mois de mai, quand reviendra l'eau du bisse du Milieu, le moulin du Tsâblo chantera à nouveau. Dix ans ont passé depuis la fondation de l'association pour la sauvegarde du patrimoine nendard (ASPN), dix ans pour quel bilan ?

Une petite partie a été faite de tout le travail qu'il aurait fallu accomplir pour rappeler le temps passé et garder en mémoire ce que fut la vie autarcique de nos ancêtres. L'objectif de départ de notre association étant de faire à nouveau tourner le moulin du Tsâblo, ce but est atteint. Depuis 2003, une bonne farine sort des meules de pierre.

Le travail pour y parvenir ne fut pas de tout repos. Lorsque vers 1930 le moulin s'est arrêté la cause en était l'arrivée de

la farine industrielle. Dès lors, le savoir-faire n'a plus été transmis aux générations suivantes, le besoin ne se faisait pas sentir puisque les moulins étaient sensés ne plus servir. Tout était à recommencer, il n'y avait plus chez nous d'anciens meuniers pouvant nous orienter et c'est Internet qui est venu à notre secours. De nombreuses connaissances nous ont été apportées par un site où nous avons trouvé en intégralité un livre intitulé «Manuel du meunier et du constructeur de moulins à eau et à grain» publié à Paris en 1790. L'aide généreuse de la commune de Nendaz, de la Loterie Romande, de Pro-Patria, de Nendaz-Tourisme, de Télé-Nendaz et de nombreux donateurs, complétée par un crédit LIM et l'investissement de divers services communaux, ont permis

de terminer le gros œuvre. Pour les finitions il a fallu plus de 1600 heures de bénévolat, effectuées par une quinzaine de membres de la Confrérie du Moulin du Tsâblo, pour rendre le moulin présentable. En plus des 1600 heures de travail effectuées en toute amitié, les heures de détente, autour d'un verre, ont créé un groupe unis, prêt à refaire le monde dès le deuxième verre.

Merci à tous ceux qui ont permis cette réalisation. Au cours des trois années d'exploitation le moulin a apporté connaissance et plaisir à de nombreux visiteurs. Les petits enfants ont compris que la farine ne poussait pas dans les cornets et les adultes curieux se sont intéressés au mécanisme et au savoir-faire. Le moulin a montré qu'il est nécessaire de faire connaître notre passé et de protéger les souvenirs qui restent.

Les activités de l'ASPN ne se sont pas bornées au moulin, voici quelques-unes pour mémoire :

Les expositions

- La culture du fil en 1998 à Brignon, Haute-Nendaz et Fey;
- De la terre à l'assiette en 2000 au Bleusy;
- L'enfance de la glisse en 2002 à Basse-Nendaz (75 ans du Ski-Club Arpettaz) et à Siviez;
- Le chemin du pain en 2004 au moulin du Tsâblo;
- Métamorphose nendette en 2005 au moulin du Tsâblo.



Le chemin du pain.



Les livres

- **La culture du fil**: tout savoir sur le travail de la laine et du chanvre chez nous;
- **Lieux-dits de nos alpages**: répertoire de tous les lieux-dits des alpages de Nendaz et Isérables, la situation sur cartes et les explications historiques et géographiques des alpages et des origines de plus de 600 lieux-dits.
- **Le chapeau des Nendettes**: fascicule sur la fabrication du chapeau des Nendettes.

Les photos

Au cours de ces dix ans, l'ASPN a récolté, scanné et classé plus de 1000 photos anciennes permettant de retrouver des visages oubliés et des scènes de la vie. Les plus anciennes datent du 19^e siècle.

Les défilés

- Festival Union chorale du Centre en 1998: partons planter les pommes de terre;
- Festivals des fanfares en 2000: présentation du mécanisme du moulin;
- Fête cantonale des costumes en 2004: le chemin du pain;
- Centenaire de la Fanfare Rosablanc en 2005: notre raclette, «Depuis toujours valaisanne».

Fête de la Mise en Eau

C'était le 15 mai 2005, jour de la Pentecôte, l'ASPN et le jeune comité du bisse du Milieu vous avaient invités pour la première fois à fêter ensemble la mise en eau du bisse du Milieu et l'ouverture de la saison au moulin du Tsâblo. Depuis la nuit des temps, le bisse du Milieu a apporté la vie et le bien-être dans nos prés, nos jardins et nos maisons. Comment mieux lui rendre hommage qu'en faisant la fête tout au long de son parcours, en accompagnant l'eau de la Printse au moulin qui chante.

Parlons de notre Printse généreuse qui distribue son eau bienfaisante à travers

huit communes sur quatre districts. De sa source à son entrée au Rhône, elle chante ou elle gronde selon ses humeurs. Ses fureurs sont moins visibles depuis que l'homme lui a barré la route pour prendre sa force, mais elle alimente toujours nos bisses.

Voilà bien des raisons de lui faire la fête, à elle et au bisse. Alors venez nombreux avec nous pour la Fête de la Mise en Eau le dimanche de Pentecôte 4 juin 2006. En accompagnant l'eau nous dégusterons des produits du terroir, nous aurons le plaisir d'écouter des contes et de la musique parmi les fleurs du printemps, et sous les forêts ombragées prendre un bain d'air pur. Nous ne vous proposons pas les langues de feu de la Pentecôte, mais une journée de joie et de plaisir qui se terminera par un repas en commun au moulin du Tsâblo.

Le grain broyé par les meules donnera douce farine, pâte pétrie et pain cuit au feu de bois qui chatouillera votre odorat et fera frémir vos papilles. Au moulin du Tsâblo, l'exposition «Métamorphose nendette» vous montrera en photos le changement de notre vallée, de la plaine aux alpages au cours du 20^e siècle. Ces photos nous montreront ce qu'était le centre de la station dans les années 1940-50, les bosquets qui ont conquis les pentes les moins accessibles et les grands bâtiments qui ont couvert les champs de blé.

Le programme n'est pas définitif, mais soyez prêts pour le 4 juin, de bon matin, Planchouet vous attend pour «La Fête de la Mise en Eau» et le bisse vous conduira jusqu'au moulin du Tsâblo.

